

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de La Doré

Lundi, 2 février 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 2 février 2026, à 18h30, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Dubois, maire.

Sont présents(es) : M Jacques Dubois , Maire
Rémy Kirchmann , Conseiller siège 1
Katia Duchesne , Conseillère siège 2
France Chapdelaine , Conseillère siège 3
Michel Simard , Conseiller siège 4
Stéphanie Gagnon , Directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance du 19 janvier 2026
4. RAPPORTS
 - 4.1. Rapport du Maire
 - 4.2. Rapport des conseillers-comités et autres compétences
 - 4.3. MRC Domaine-du-Roy en bref
5. FINANCE
 - 5.1. Comptes
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Centre communautaire: Décompte progressif #7
 - 6.2. Modernisation du système de traitement de l'eau potable: Libération de la retenue
 - 6.3. Fondation Henri-Roy: Soirée dégustation
 - 6.4. Les Loups au Volant: Subvention
 - 6.5. Complexe sportif: Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 6.6. Forum des communautés forestières 2026
 - 6.7. TECQ: Programmation des travaux
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. VOIRIE
9. SERVICES PUBLICS
10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 10.1. Programme de prévention en santé et sécurité au travail

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 11.1. Comité relatif à la démolition d'immeuble
 - 11.2. Règlement 2026-002 intitulé "Règlement 2026-002 modifier le règ. de zonage 2018-002 autoriser bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature": Premier projet
 - 11.3. Règlement 2026-002: Assemblée publique de consultation
12. LOISIRS ET CULTURE
13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
14. AFFAIRES NOUVELLES
 - 14.1. Journées de la persévérance scolaire
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

BIENVENUE

M. Jacques Dubois, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2026-02-017

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

2026-02-018

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 19 janvier 2026 tel que présenté.

RAPPORTS

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe la population qu'il a participé à la rencontre de concertation régionale sur les aires protégées en lien avec la rivière aux Saumons, au Salon d'Hydro-Québec sur le projet d'éoliennes, aux formations obligatoires pour les Élus et au Comité régional de la Sécurité publique en cas de catastrophe. De plus, il a reçu la visite du Maire de Roberval. Le Maire prévoit de faire la même rencontre avec les autres maires de la MRC Domaine-du-Roy et également de visiter leur municipalité afin de connaître leurs réalités. Il a également reçu plusieurs personnes à son bureau au cours du mois. Pour plus d'information sur le projet d'éoliennes, visitez le site <https://www.energiecollective.ca/eolien/parc-eolien-utshishkau/>.

RAPPORT DES CONSEILLERS-COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de janvier 2026 selon leurs différents domaines d'intervention.

Michel Simard a participé aux consultations du projet éoliennes d'Hydro-Québec. Monsieur Simard mentionne que l'initiative du Maire de faire visiter notre municipalité et de visiter les autres municipalités est une belle idée.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Résidence Dorée.

Tous les Membres du Conseil ont participé aux formations obligatoires des Élus.

Les autres Membres du Conseil n'ont rien à signaler.

MRC DOMAINE-DU-ROY EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

FINANCE

2026-02-019

COMPTES

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois décembre 2025 et de janvier 2026 de la Municipalité au montant de 316 016.29 \$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

ADMINISTRATION

2026-02-020

CENTRE COMMUNAUTAIRE: DÉCOMPTE PROGRESSIF #7

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte progressif #7 déposé par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Kirchmann et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #7 à Construction Unibec inc. pour la somme de 278 500.59\$, plus les taxes applicables le tout selon la recommandation des professionnels au projet.

2026-02-021

MODERNISATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE: LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT le projet de modernisation du système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive reçu de Alphard, surveillant des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement de 40 466.04\$, plus les taxes applicables, représentant la libération de la retenue pour le projet de modernisation du système de traitement de l'eau potable.

2026-02-022

FONDATION HENRI-ROY: SOIRÉE DÉGUSTATION

CONSIDÉRANT la campagne de financement 2026 de la Fondation Henri-Roy;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées contribueront à encourager, outiller et inspirer la jeunesse de notre communauté;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré appuie financièrement la campagne de financement de la Fondation Henri-Roy à la hauteur de 100\$.

2026-02-023

LES LOUPS AU VOLANT: SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Les Loups au volant pour la 44^e édition du Festival des Camionneurs;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent appuyer cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Kirchmann et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement de d'une aide financière de 5 000\$ pour la subvention 2026.

2026-02-024

COMPLEXE SPORTIF: PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES,

SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible à ce programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Kirchmann et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la présentation du projet d'amélioration du complexe sportif au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de la Paroisse de La Doré à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désigne Stéphanie Gagnon, directrice général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2026-02-025

FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES 2026

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise l'inscription de Jacques Dubois, maire, au Forum des communautés forestières 2026 qui aura lieu le 11 mars prochain à Québec. Les dépenses du participant seront autorisées sur présentation des pièces justificatives et elles ne doivent comporter aucune activité non pertinente aux fonctions des élus.

2026-02-026

TECQ: PROGRAMMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE

SERVICES PUBLICS

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2026-02-027

PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'obligation de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* d'avoir un programme de prévention en vigueur;

CONSIDÉRANT le projet de programme de prévention présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Siamrd et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte le Programme de prévention tel que présenté pour l'année 2026.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2026-02-028

COMITÉ RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui stipule que le Conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de former un comité relatif à la démolition d'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être formé de trois (3) Membres du Conseil désignés pour un an par le Conseil. Leur mandat étant renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la création du Comité autorisant les demandes de démolition des immeubles et que ce dernier soit constitué de tous les Élus du Conseil municipal.

2026-02-029

RÈGLEMENT 2026-002 INTITULÉ "RÈGLEMENT 2026-002 MODIFIER LE RÉG. DE ZONAGE 2018-002 AUTORISER BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN COUR AVANT EN ZONE DE VILLÉGIATURE": PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT le règlement 2026-002 intitulé "Projet de règlement numéro 2026-002 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature";

CONSIDÉRANT QUE ce dernier demande à être modifié de manière à assurer la concordance avec le règlement 2017-10 sur les PIIA, modifié afin de constituer un encadrement des constructions à être érigées et des travaux d'aménagement faisant partis du nouveau développement situé au sud de l'avenue des Jardins;

CONSIDÉRANT QUE le processus de modification du règlement débute par l'adoption par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement numéro 2026-002 intitulé "Projet de règlement numéro 2026-002 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature".

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-002

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-002 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN COUR AVANT EN ZONE DE VILLÉGIATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 2018-002 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de La Doré, le

tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 23 avril 2018, le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est entré en vigueur suite à l'émission par la MRC du Domaine-du-Roy du certificat de conformité numéro 91050-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier le règlement de zonage 2018-002, afin d'assurer la concordance avec le règlement 2017-10 sur les PIIA, modifié afin de constituer un encadrement des constructions à être érigées et des travaux d'aménagement faisant partis du nouveau développement situé au sud de l'avenue des Jardins;

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) permet à la Municipalité de la Paroisse de La Doré de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au règlement de zonage doit être soumis à la consultation publique le 24 février 2026, à 9h00, à la salle du Conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par _____ et résolu unanimement des Conseillers présent que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte par résolution le premier présent projet de règlement numéro 2026-002 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. Remplacer le paragraphe de l'article 45 « *Usages et constructions principaux* » du chapitre V « *Dispositions particulières applicables aux zones de résidentielles* » par le suivant :

Les grilles de spécifications numéros 100 à 113 inclusivement portant sur les zones résidentielles précisent les constructions et usages principaux autorisés ainsi que le cadre normatif applicable.

2. Remplacer le paragraphe de l'article 47 « *Bâtiment principal* » du chapitre V « *Dispositions particulières applicables aux zones de résidentielles* » par le suivant :

Les grilles de spécifications numéros 100 à 113 inclusivement portant sur les zones résidentielles précisent le cadre normatif applicable au bâtiment principal ainsi qu'à son implantation.

3. Remplacer le paragraphe de l'article 61 « *Usages et constructions principaux* » du chapitre 6 « *Dispositions*

particulières applicables aux zones commerciales et de services » par le suivant :

Les grilles de spécifications numéros 200 à 207 inclusivement portant sur les zones commerciales et de services précisent les constructions et usages principaux autorisés ainsi que le cadre normatif applicable.

4. Modifier le « *Feuille B* » (voir annexe A) de la cartographie du plan de zonage de manière à créer la nouvelle zone résidentielle 14R à même une partie des zones 10R, 6A et 8CO.
5. Au cahier des spécifications, ajouter la nouvelle grille des spécifications numéro 113 relative à la zone résidentielle « *14R* » (voir annexe B).

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Jacques Dubois,
CPA, CGA

Maire

Stéphanie Gagnon,

Directrice générale

2026-02-030

RÈGLEMENT 2026-002: ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2026-002 intitulé "Projet de règlement numéro 2026-002 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature" nécessite une consultation de la population avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Kirchmann et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré fixe au 24 février 2026 à 9h00, à la salle de rencontre de l'hôtel de ville, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement 2026-002.

LOISIRS ET CULTURE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AFFAIRES NOUVELLES

2026-02-031

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-St-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la

qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-St-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars, annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliards de dollars aussi annuellement, à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE 2022-2023, 10.5% des jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 14,6% pour les garçons et 6.7% pour les filles;

CONSIDÉRANT QU'un sondage Léger (RQRE, 2025), révèle que 40% des 18 à 24 ans jugent qu'il est peu ou pas du tout nécessaire de poursuivre ses études après le secondaire pour obtenir un emploi bien rémunéré, mais qu'une récente étude d'ÉCOBES révèle que par rapport aux gens sans diplôme, un avantage salarial positif ainsi qu'un gain cumulé à vie supérieur est ressenti autant pour les gens qui ont un DES (+24,3%), un DEP (+30.1%), un DEC (+48.5%), qu'un baccalauréat (+91.7%);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- vit sept (7) ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chance de recourir au chômage ;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le CREPAS organise du 16 au 20 février 2026, de concert avec le Réseau québécois de la réussite éducative, la 22^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Québec (et la 19^e édition au SLSJ) sous le thème « La persévérance, ça mène loin », et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines

d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- déclare les 16,17,18,19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;
- appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-St-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- encourage et génère des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;
- fera parvenir une copie de la présente résolution au CRÉPAS.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-02-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18h50, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des Conseillers présents de lever la présente séance.

Jacques Dubois, maire
générale

Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice